



PLAN LOCAL D'URBANISME

N°6.2 Servitudes d'utilité publique

Approbation en date du 11 janvier 2019



COMMUNE DE LA GRIGNONNAIS

Liste des servitudes d'utilité publique

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3)

CANALISATIONS	Diamètre Nominal (DN)	Pression Maximale de Service (PMS)	SUP 1 (m)	SUP 2-3 (m)
MONTOIR-DE-BRETAGNE – NOZAY 1	800	80 bar	390	5
MONTOIR-DE-BRETAGNE – NOZAY 2	800	80 bar	390	5

GRTgaz – POLE EXPLOITATION CENTRE ATLANTIQUE
Service Travaux Tiers & Urbanisme
10 Quai Emile Cormerais – CS10002
44801 SAINT-HERBLAIN Cedex

Servitudes relatives aux lignes de transport d'énergie électrique (I4)

LIAISON 225kV N° 2 CHEVIRE - CORDEMAIS-POSTE - MORIHAN,
LIAISON 400kV N° 1 CORDEMAIS-P-LOUISFERT (poste F),
LIAISON 400kV N° 2 CORDEMAIS-P-LOUISFERT (poste F).

RTE - GMR ATLANTIQUE
4 rue du Bois Fleuri
BP 50423
44204 NANTES CEDEX 2
Standard : 02 40 80 21 00
Fax : 02 40 80 21 66

Servitudes relatives à la protection des centres de réception radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles (PT2)

- Liaison hertzienne Blain -Abbaretz (décret du 20 avril 1990)